

ASTUSinfo n°13



Association des usagers des Transports Urbains de l'agglomération Strasbourgeoise
Maison de la Famille 7 rue Sédillot 67000 Strasbourg tel : 03 88 25 04 11

permanences lundi et mercredi

Edito : **Le covoiturage et après ...**

Grâce au covoiturage, réduire le nombre de voitures qui circulent en périphérie et dans les villes, voilà un objectif auquel ASTUS et le Collectif Transport ne peuvent que souscrire.

Mais au delà, nous pensons que ce n'est pas seulement la manière de se déplacer en voiture qu'il faut modifier mais que l'enjeu est de rééquilibrer réellement et durablement les priorités en matière de déplacement :

- en proposant des transports collectifs fiables et performants qui soient une véritable alternative à l'usage de l'automobile en particulier pour les trajets domicile-travail,

- en améliorant les dessertes ferroviaires et en rendant plus performant les réseaux de bus inter-urbains et sub-urbains

qui sont encore insuffisants,

- en développant dans les centres des villes, les moyens de déplacements alternatifs à l'automobile : transport en commun, vélo et marche à pied, ...

- en proposant des moyens de transports combinés type P+R (parking relais) afin de laisser les véhicules en périphérie des villes qui souffrent de plus en plus de la pollution.

Nous demandons un **véritable test** qui combinerait covoiturage, facilités d'usage des transports en commun et une **journée sans voiture** au centre ville de Strasbourg. Les solutions d'avenir pour les déplacements sont dans cette logique.

(communiqué de presse diffusé le 13 novembre 1997)

"un véritable test qui combinerait covoiturage, facilités d'usage des transports en commun et une journée sans voiture au centre ville de Strasbourg."

SOMMAIRE

p 2	Le fonctionnement d'ASTUS
p 3	Les activités de la commission tarifaire
p 3	Le partenariat récent de la CTS, SNCF et du Département
p 4	Ligne B du tram : des modifications d'aménagements sont encore possibles avant fin 1997
p 5	La Coordination piétons
p 6	En bref ...

Le fonctionnement d'ASTUS



⇒ **TROIS COMMISSIONS de travail ASTUS/CTS** et leurs responsables.
Celles-ci alimentent le **CONSEIL CONSULTATIF DES USAGERS**

commission information : B. Parent et B. Reitel
commission tarifaire : Norbert Toussaint
commission Sécurité : Raymond Schehr

Rappel : inscrite dans la Charte de partenariat signée le 22 novembre 1994 par la CTS et ASTUS, le Conseil Consultatif des Usagers a vu le jour le 25 avril 1996. La commission permanente du Conseil Consultatif des Usagers a eu sa première réunion le 10 février 1997.

Au deuxième trimestre 1998 se tiendra le 2^{ème} Conseil Consultatif des Usagers. Nous ferons un "état des lieux" pour voir si les propositions et les revendications d'ASTUS ont été retenues et concrétisées par la CTS. En attendant, les commissions citées se réunissent selon l'actualité du réseau bus/tram de l'agglomération strasbourgeoise.

(Nous consacrerons un ASTUSinfo Spécial Conseil Consultatif des Usagers dans les mois à venir).

⇒ **LES PERSONNES RESSOURCES D'ASTUS
CHARGÉE DES DOSSIERS SUIVANTS :**

*Chargé des contacts avec les associations
et des relations extérieures :* **Bernard Parent**

Chargés des problèmes de qualité de service, d'horaires, de correspondances, du réseau de nuit : **Norbert Toussaint et Christian Sager**

Chargés des "réclamations" : **François Giordani et Michel Derché**

Chargés des relations avec les personnels CTS :
Michaël Mc Gee et Raymond Schehr

Chargés des relations avec la SNCF et des extensions du réseau :
Max Mondon et J.-P Kammerer

Chargés de la coordinations avec les déplacements piétons et cyclistes :
Michaël Mc Gee et Bernard Reitel

Les activités de la Commission tarifaire

Elle s'est réunie le 26 mai et le 26 juin à la CTS. Voici quelques problèmes soulevés.

1 Le tarif jeune

Désormais les élèves et tous les jeunes de moins de 18 ans habitant la CUS peuvent bénéficier d'un abonnement mensuel CTS à 110,-F tarif plein, à 75,-F tarif réduit pour les enfants de parents percevant l'allocation de rentrée scolaire et gratuit pour les enfants dont les parents touchent le RMI ou l'API ou ont des revenus inférieurs ou égaux au RMI.

Un bilan de ce nouveau titre sera effectué en fin d'année. Nous demandons qu'une formule soit étudiée en faveur des familles nombreuses dont la contribution financière est importante.

3 Le tarif demandeurs d'emplois

Quelles catégories visées par rapport aux revenus?

Nous proposons à la CTS d'étendre l'ACTIPASS à d'autres catégories de personnes.

Par exemple aux chômeurs dont les revenus sont égaux ou inférieur au SMIC.

Il s'agit de clarifier la catégorie "chômeur", qui? et selon quels critères ?

2 Le tarif familles nombreuses

Nous demandons depuis des années un vrai tarif familles nombreuses. Le tarif mini-pass s'adressent à tous les enfants de moins de 12 ans. Le famili-pass, valable les samedis, dimanches et jours fériés permet aux parents accompagnateurs de bénéficier du tarif minipass, mais on ne peut pas parler de mesures en faveur des familles nombreuses. (Rappel : La SNCF applique un 1/2 tarif pour les familles nombreuses (au minimum).

Il faudrait établir un autre système. Nous avons proposé un système basé sur le coefficient familial (critères de ressource).

Coefficient familial = $\frac{\text{montant total des revenus}}{\text{nombre de part}}$

En conclusion : trouver un seuil dégressif en fonction du nombre d'enfants.

La CTS est consciente des manques en terme de titre familial. La CTS a enregistré notre proposition, elle semble néanmoins compliquée à mettre en place.

4 Autres

- Le minipass n'est pas vendu dans les bus. La CTS étudie la possibilité de le vendre à AUCHAN, comme cela se fait déjà pour l'unipass. Il nous semble important qu'il soit également vendu dans les bus.

- un ticket à 7 francs et même à 6,20 F (en carnets de 5) pour un trajet court n'incite pas à l'usage des transports en commun. Alors qu'un ticket valable pour un aller-retour au même prix valable pendant une heure permettrait d'attirer plus d'usagers et permettrait de réduire l'usage de l'automobile.

Le partenariat récent de la CTS, de la SNCF et du Département

1 Des tickets CTS dans les gares SNCF

Depuis le 1^{er} octobre la SNCF vend des titres de transports CTS (multipass, minipass, tourpass) dans 7 gares : à Sélestat, Colmar, Erstein, Molsheim, Bischwiller, Haguenau, Saverne. Les usagers ne se sont pas fait prier : en 3 semaines plus de 2000 titres ont été vendus !

2 L'Europass : 1^{er} tarif multimodale transfrontalier

L'Europass est un nouveau titre de transport transfrontalier commun aux réseaux CTS / SNCF de la CUS et aux lignes de cars et de trains des réseaux de la TGO dans l'Ortenaukreis.

Il donne droit pour 40 F/12DM à un adulte accompagné de deux enfants de moins de 12 ans à circuler pendant 24heures dans ce périmètre transfrontalier ou 330 F / 100 DM par mois.

Ce titre multimodale transfrontalier est disponible à partir du 29 nov 97 dans les agences CTS et les guichets de la gare SNCF à Strasbourg.

3 Enfin, la CTS proposera en janvier 1998 une tarification unique entre le réseau urbain et le réseau interurbain !

4 Le "réseau 67" nouvelle dénomination du réseau interurbain du Département comprend 10 lignes gérées par la CTS. Le 9 février 1998, les lignes de l'axe RN4 (lignes 205 à 207) seront restructurées. La ligne 211 (Rhinau) sera quant à elle développée pour septembre 1998. La réforme tarifaire sera applicable le 9 février 1998.

5 En septembre 1998, l'usager muni d'un ticket unique à 7 F pourra voyager indifféremment en train, tram et bus dans la CUS.



Ligne B du tram : des modifications d'aménagements sont encore possibles avant fin 1997

□ Terminus Elsau

Sur notre proposition, un passage couvert entre le parking relais et la station terminus de l'Elsau permettra aux piétons de rejoindre cette dernière.

Le Rond Point de l'Elsau occupe un espace démesuré qui sera redistribuée aux habitants sous la forme de jardins familiaux.

□ La station Laiterie : rue de Molsheim/Boulevard de Lyon

Grace à la mobilisation de tout un quartier, la station Laiterie verra le jour. Elle sera traitée comme les autres stations tramway.

□ Parking relais Pont Phario

Ce parking de 150 places proposé aux bas des immeubles de la cité de l'III et à l'emplacement du terrain de jeux ne nous semble pas à la bonne place. ...

Tramway Ligne B
12,9 km, 24 stations
27 rames

début des travaux : **15 avril 1998**
 mise en service : **15 novembre 2000**
 coût : **1 625 300 000FHT**

□ Rue du Faubourg National et station St Michel

ASTUS, l'AHQG (Association des Habitants du Quartier Gare) et l'ACFANE (Association des Commerçants du Faubourg National et Environs) ont envoyé un courrier commun à M. Roland RIES pour lui faire part de propositions d'aménagement de la rue du Faubourg National et de positionnement de la station tramway. Voici un extrait de ce courrier :

"Nous sommes favorables à l'étude :

- d'une solution de piétonnisation du 1er tronçon du Faubourg National

- du déplacement de la station de la rue St Michel vers le Faubourg National.

Cette solution, dans la mesure où elle est possible et que la desserte des riverains (commerçants hôteliers, habitants, collectif de 300 garages) soient résolue permettrait une nette amélioration de la desserte du quartier, une qualité de l'environnement et une revitalisation du tissu commercial.

Une des conditions à la mise à l'étude d'un tel projet, nous semble l'urgence d'une liaison de qualité Musée d'Art Moderne / ligne B station Faubourg National / Gare SNCF et ligne A station Gare Centrale.

Pour ce faire, il convient de réexaminer :

- l'aménagement à priorité piétonne de la Petite rue de la Course

- le passage piéton inexistant à ce jour de la traversée de la place de la gare au débouché de la Petite rue de la Course (...)."

TROP DE MONDE DANS LE TRAM !

Le débranchement Etoile/Mendès France, d'une longueur de 0,2 km, permettra de renforcer la fréquence sur le tronçon le plus chargé de la ligne A entre Rotonde et la place de l'Etoile, avec la création d'une nouvelle station tram (arrêt de bus actuel St Urbain) qui sera le terminus provisoire de la ligne D.

début des travaux : **15 janvier 1998** - mise en service : **1er septembre 1998**

La COORDINATION PIÉTONS

L'association "La Rue de l'Avenir", le CADR (Comité d'Action Deux-Roues) et ASTUS sont les membres fondateurs de *La Coordination piétons* créée le 28 avril dernier. Ci-contre sa charte adoptée le 26 juin 97.

Les thèmes abordés par la Coordination piétons sont :

⇒ **la ligne B du tram et les aménagements piétons** : nos remarques ont été communiquées à Alfred Peter, chargé de l'intégration du tramway dans le paysage urbain.

⇒ **la question des aménagements et de la sécurité aux abords des établissements scolaires** : une fiche type peut être retirée au secrétariat. Nous souhaitons travailler avec les parents d'élèves. Avis aux amateurs

⇒ **le recensement des "points noirs"** (passages piétons dangereux ou inexistant, cheminements, ...) Nous lançons un **"appel à points noirs"**. Si dans votre rue, dans votre quartier ou sur vos trajets, vous avez repéré des "points noirs", faites-nous les connaître.

Si vous pensez qu'on ne fait pas assez pour les piétons, si cette initiative vous intéresse, rejoignez-nous, votre soutien nous sera précieux. Sur tous ces thèmes, n'hésitez pas à nous contacter.

réunion mensuelle
tous les 1^{er} mercredis du mois à
18h30 à l'ARAN
14 rue de la Schwanau - Neudorf

Coordination piétons,

secrétariat ASTUS, Maison de la Famille
7 rue Sédillot Strasbourg
tel 03 88 25 04 11

Charte de la *Coordination piétons*

Dans l'agglomération strasbourgeoise l'essentiel des déplacements s'effectue à pied.

Or, si depuis plusieurs années des efforts importants ont été entrepris pour améliorer les déplacements cyclistes et le réseau de transport en commun, les déplacements à pied ne font pas l'objet de la même attention.

Les aménagements pour les piétons réalisés dans le centre ville de Strasbourg, dans les quartiers et dans les autres communes restent l'exception. Bien souvent circuler à pied est un véritable risque pour les usagers de la rue, en particulier les plus vulnérables (enfants, personnes âgées, handicapés, ...). Même dans l'agglomération strasbourgeoise le partage de la rue se fait encore majoritairement en faveur de l'automobile, et très peu des piétons.

La "Coordination piétons" se fixe comme objectif la promotion des déplacements des piétons. Elle intervient auprès des Collectivités concernées et des aménageurs publics et privés pour qu'ils rendent les déplacements des piétons moins dangereux et plus agréables. Elle souhaite que des aménagements et des mesures soient prévus dans le cadre d'une politique d'ensemble des déplacements des piétons.

La "Coordination piétons" se propose d'unir les efforts des associations et des particuliers, qui pensent que le partage de la rue et les déplacements à pied sont des priorités.

Elle propose notamment les objectifs suivants :

- 1) créer des rues mixtes (sans voitures) et des "zones 30" dans l'ensemble des quartiers et des communes,*
- 2) réaliser des cheminements piétonniers confortables, sans discontinuité et protégés du stationnement illicite,*
- 3) limiter les obstacles aux déplacements des piétons,*
- 4) sécuriser les traversées piétonnes (refuges centraux, surélévations, ...)*
- 5) assurer des durées d'attente réduites et des temps de traversée des piétons suffisants aux carrefours à feux.*

EN BREF ...

Le tram à Illkirch en septembre 1998 et restructuration des lignes de bus des communes du Sud del'agglomération strasbourgeoise

La mise en service du tronçon 5 de la ligne A (Colonne - Cité Technique) du tram est prévue pour septembre 1998 ainsi que la restructuration du réseau de bus.

Le scénario retenu par la CTS "consiste à rabattre dans un premier temps à la station Cité technique et dans un 2^{ème} temps à la station Campus les lignes de Geispolsheim (63), de Plobsheim-Eschau - Parc d'Innovation d'Illkirch (64) et la ligne venant d'Ostwald et du centre d'Illkirch (23) (...).

La ligne interurbaine M (Rhinau-Plobsheim) offrira un premier contact à la station tram Campus et continuera jusqu'à Baggersee (elle ne se rendra plus au centre-ville).

La ligne 61 desservira le site d'Alcatel et le quartier Libermann offrira un contact bus-tram au plus tôt à la station Cité Technique avant de continuer vers Baggersee et desservir les quartiers de la Meinau, du Neuhof et de l'Esplanade (connexion avec la ligne 7).

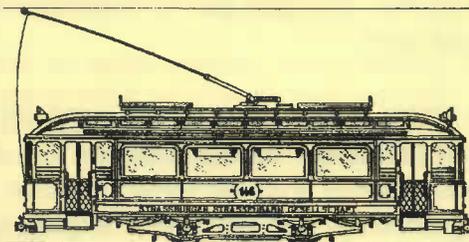
Les lignes 62/65/66 continueront de circuler Route de Lyon.

La revue **La vie du rail et des transports**, dans le cadre de la 6^{ème} édition du palmarès des transports urbains, a décerné le ticket d'argent (2^{ème} place) à la ville de Strasbourg.



Matériel roulant

▪ Le 1^{er} bus au gaz naturel a été mise en service sur la ligne 2 le 19 novembre 97. Ce nouveau type de véhicule est une des solutions pour préserver l'environnement et réduire le bruit.



▪ Le 6 décembre 97, la CTS met en service la 1^{ère} navette électrique "le fil" qui permet un liaison entre le parking Sainte Marguerite - Petite France et le centre ville.

"La Semaine des déplacements"

En préparation pour avril/mai 1998

problématique de cet événement : les déplacements alternatifs à l'automobile (la marche à pied, le vélo et les transports en commun)

"Vers une ville sans voiture"

A vos agendas !

samedi 24 janvier 1998 de 14h à 18h-

Maison des associations - Strasbourg

Le Comité de Liaison des Associations de Quartiers (CLAQ) vous invite aux :

"Ateliers de la démocratie participative"

renseignements et inscription à l'ARAN (Ass. des Résidents et Amis du Neudorf) 14 rue de la Schwanau 67100 Strasbourg
tel : 03 88 44 09 30 (9h - 12h30) fax : 03 88 34 63 11